

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quinze septembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 21 septembre 2021

Délibération n° : 21-09-22

7.5 Subventions

Objet : Attribution de subvention
exceptionnelle – Fêtes et Loisirs

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Jean-Pierre POMMEROLE -
Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard
GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION
Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Grégory SPYCHALA
Gérard QUINET – Claudine HERLIN - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Arlette VANDEPOEL a donné pouvoir à Sylvia PISANO
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
François STASINSKI a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Dominique CORREA
Dominique DAUCHY

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21-04-09 du 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a voté, dans sa séance du 8 avril 2021, l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations pour l'exercice 2021.

CONSIDÉRANT que l'association « des fêtes et loisirs » sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle afin de participer aux dépenses liées à l'organisation de la fête médiévale qui aura lieu les 09 et 10 octobre 2021.

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité de l'évènement, il convient de recourir au service de 2 agents de sécurité en plus de nos agents de police et de nos ASVP.

CONSIDÉRANT que le parc Mandela étant un ERP de type PA, pour accueillir du public, des sanitaires doivent être installés.

CONSIDÉRANT que ces charges n'étant pas prévues initialement dans le budget de l'association, le bureau municipal propose d'allouer la somme de 1 800€, correspondant à la dépense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 800€ pour l'exercice 2021 à l'association des fêtes et loisirs de Petite-Forêt.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme


Le Maire

Sandrine GOMBERT

Acte affiché le :

*Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général*
29 SEP. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr


Le Maire

Sandrine GOMBERT